



Le Responsable Gestion Sportive
Didier PRINCET

mail : cdtir85.gs@tirpaysdelaloire.fr

Aux présidents de sociétés
Au président du comité de tir de Vendée
Au responsable d'arbitrage de Vendée

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL ARMES ANCIENNES



Le 8 avril 2018

LIEU stand de tir de ST HILAIRE DE RIEZ .

CONDITIONS D' ADMISSION

- * être en possession de sa licence 2017/2018 visée du médecin.
- * la participation aux championnats départementaux est obligatoire pour tous les tireurs désireux de participer aux championnats régionaux et France disciplines à quotas.
- * si vous désirez tirer les disciplines 100m vous devez faire une demande de dérogation pour participer à ce championnat dans un autre département ou une autre région

DEROULEMENT DES EPREUVES

Selon le règlement de la gestion sportive 2017/2018, sur présentation de leur licence, les tireurs devront se présenter au bureau de contrôle des armes.

JURY TECHNIQUE, JURY DE CLASSEMENT ET JURY D'APPEL

Il est composé du responsable arbitrage ainsi que des responsables des arbitres de pas de tir.
Toute réclamation devra être adressée au jury technique selon le règlement M.L.A.I.C.

INSCRIPTIONS AU CHAMPIONNAT REGIONAL

Les tireurs s' inscrivent le jour des championnats départementaux sous la responsabilité du comité départemental qui s'assure du concours d' au moins un juge arbitre national de son département ou d' un département voisin s' il n'en possède pas. (article 1.2 5 2 règles générales G.S) .

Aucune inscription individuelle ne sera pris en compte.

Les inscriptions devront être faites sur les feuilles prévues et transmises par la ligue, ou informatisées sur le même format.

Les comités départementaux sont responsables de l' inscription aux épreuves régionales et du paiement simultané auprès de la ligue. Aucune inscription individuelle hors circuit ne sera pris en compte à l' échelon régional, à l' exception des dérogations extérieurs qui seront traitées par le responsable Gestion Sportive .

Les inscriptions doivent parvenir au responsable régional G.S dès le lendemain de la compétition, le paiement au plus tard le vendredi qui suit la compétition.

ENGAGEMENTS

Junior. Senior 9,00 euros équipes. Gratuites

attention tarif unique par discipline

RESERVATION DES REPAS

tel stand : 02 51 55 40 70

mail : stprv@orange.fr

le responsable Gestion Sportive

series dimanche		contrôle des armes de 8h15 à 12h00 et de 12h50 à 15h40
31	9h00	disciplines 25m
41		disciplines 50m
32	10h00	disciplines 25m
42		disciplines 50m
33	11h00	disciplines 25m
43		disciplines 50m
34	12h00	disciplines 25m
44		disciplines 50m
35	14h00	disciplines 25m
45		disciplines 50m
36	15h00	disciplines 25m
46		disciplines 50m
37	16h00	disciplines 25m
47		disciplines 50m

un aménagement par regroupement des séries pourra être possible suivant le nombre de tireurs inscrits

